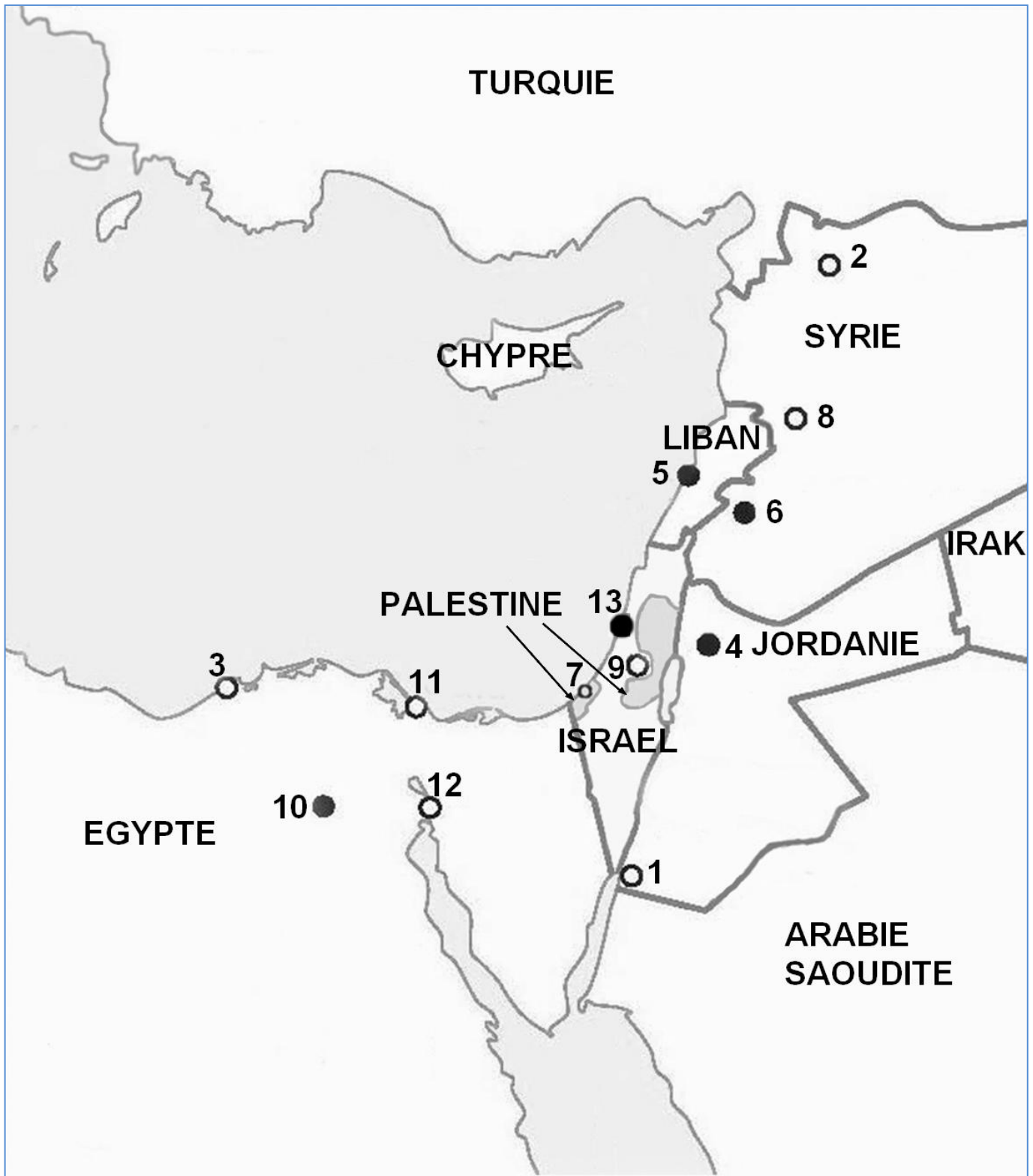


Journée de formation AFPS 04 du 27 février 2016

1 - Placez sur la carte, ci-jointe, les pays et les villes indiquées.



Situez les pays :

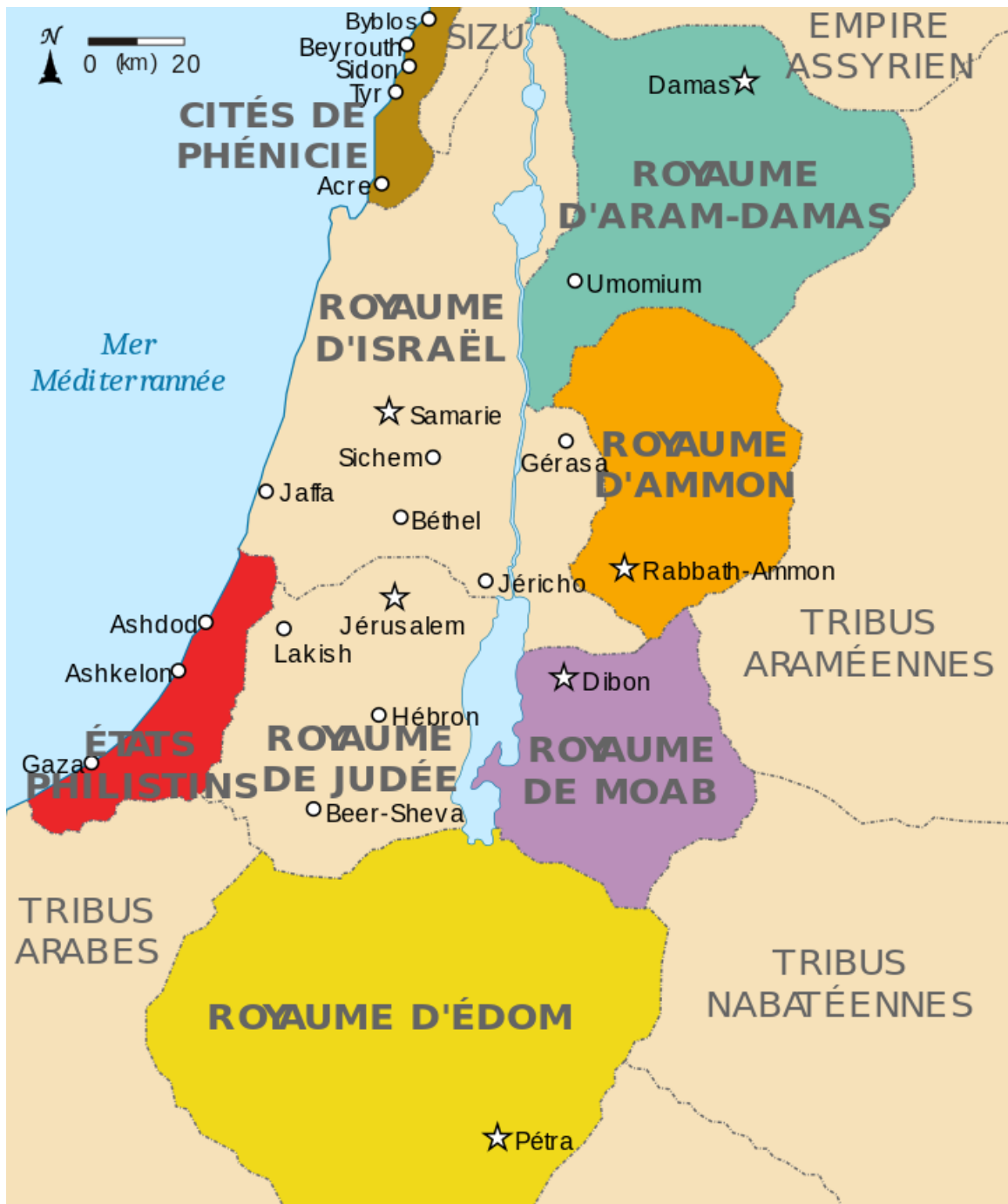
Arabie Saoudite, Chypre, Égypte, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Palestine, Turquie, Syrie

Situez les villes par leur numéro :

Akaba (1), Alep (2), Alexandrie (3), Amman (4), Beyrouth (5), Damas (6), Gaza (7), Homs (8), Jerusalem (9), Le Caire (10), , Port Said (11), Suez (12), Tel Aviv (13)

2 - Quelle est l'origine du mot Palestine ?

Ce terme provient du mot Philistin qui désigne un peuple ennemi de l'Égypte. Il apparaît dans les chroniques égyptiennes au XII^{ème} siècle av. J.-C. Les Philistins sont une composante des envahisseurs appelés « peuples de la mer » par les Égyptiens.



Remarque : Gaza n'a jamais fait partie des royaumes juifs. Ceci explique, avec d'autres raisons (facteur démographique, part des réfugiés, développement du Hamas), son transfert à l'Autorité palestinienne à la suite des accords d'Oslo et l'évacuation des colonies sous le gouvernement Sharon.

3 - La question de la légitimité des juifs à vivre sur cette terre :

Par qui a-t-elle été successivement occupée ? Mettre un chiffre de 1 à 7 de la plus ancienne occupation à la plus récente :

1. **Philistins et Juifs** : les royaumes juifs existent de manière continue du XII^{ème} s. au VI^{ème} s. av. J.-C., moment où les Babyloniens conquièrent la Palestine et déportent les Juifs.
2. **Grecs** : de la fin du IV^{ème} siècle av. J.-C. au milieu du II^{ème} siècle c.à.d. à la révolte des Maccabées qui permet l'installation des Hasmonéens jusqu'en 63 av. J.-C.
3. **Romains** : conquête de Pompée en 63 av. J.-C. qui installe un protectorat. A partir du IV^{ème} siècle, ce sont les Byzantins qui contrôlent la région.
4. **Arabes** : du VII^{ème} siècle au XIII^{ème}.
5. **Empire ottoman** : du XIII^{ème} à 1917
6. **Britanniques** : arrivés en 1917, les Britanniques obtiennent un mandat de la SDN en 1920. Ils quittent la Palestine en 1948.

Remarques : La conquête juive du pays de Canaan ne repose sur aucune preuve archéologique. La fondation d'un royaume juif découle de la crise des cités-État cananéennes. Une part importante des Palestiniens d'aujourd'hui descend probablement des juifs qui se sont convertis au christianisme ou à l'Islam au cours de l'histoire de la région.

4 - A quand remontent les premières vagues d'immigration juive en Palestine ?

Années 1880. Elles résultent de pogroms (1881-1882) qui se multiplient dans l'empire russe et de l'antisémitisme général en Europe. La première Aliya (montée) est celle des « Amants de Sion » en 1882 et 1883.

Remarques : Jusqu'en 1918, les migrations vers la Palestine sont un échec, les millions de juifs qui migrent le font en direction de l'Europe de l'ouest et de l'Amérique. A partir des années 1920, l'existence du mandat britannique, la mise en place de quotas d'immigration aux États-Unis, des pogroms en Pologne, puis l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933 augmentent le nombre d'arrivées en Palestine.

Le sionisme en tant qu'idéologie n'est théorisé qu'avec Théodore Herzl qui publie « L'État des Juifs » en 1896. En 1897, un Congrès juif mondial se réunit.

5- En 1916 sont signés les accords Sykes-Picot entre la France et la Grande Bretagne, accords qui seront entérinés après la guerre, à San Remo, en 1920, par un mandat de la SDN. Que prévoient ces accords concernant le Proche Orient ?

Le partage de la région entre la France et la Grande Bretagne.

Remarques : Les accords Sykes-Picot du nom de deux diplomates, l'Anglais Mark Sykes et le Français François Georges-Picot, révèlent pour les Arabes la duplicité des 2 grandes puissances. En effet, les Britanniques ont promis au Chérif de la Mecque, Hussein, un grand royaume arabe en échange d'un soulèvement contre les Turcs alors alliés de l'Allemagne. La promesse britannique était suffisamment vague pour qu'Hussein soit persuadé d'obtenir la Palestine, la Transjordanie, la Syrie sans le littoral et d'autres territoires en Mésopotamie.

L'autre preuve de la « trahison » britannique réside dans la déclaration Balfour (Lord Balfour était ministre des Affaires étrangères) de 1917 qui promet la création d'un « foyer national juif » en Palestine.



6 - Qui a administré la Palestine de 1923 à 1948 ?

La Grande Bretagne.

Remarques : Français et Britanniques obtiennent des mandats qui fixent les frontières du Proche-Orient. Les Français obtiennent le Liban et la Syrie, les Britanniques la Palestine, la Transjordanie et l'Irak.

La carte montre les limites du territoire désiré par les sionistes (en violet). L'objectif pour ces derniers était de contrôler les ressources en eau.



7 - Quels étaient les pourcentages respectifs des populations palestiniennes/juives

| | | | | | |
|---------|------------------|---------|------------------|---------|------------------|
| En 1918 | 90% / 10% | En 1947 | 90% / 10% | En 2012 | 70% / 30% |
| | 70% / 30% | | 70% / 30% | | 50% / 50% |
| | 50% / 50% | | 50% / 50% | | 30% / 70% |

Remarques : La formule attribuée à Israël Zangwill « *La Palestine est une terre sans peuple pour un peuple sans terre* » est, comme le montre le tableau, une négation de la réalité. Il y a un demi-million de Palestiniens au début du XXème siècle.

En 1849, la population en Palestine est à 85% sunnite, 11% chrétienne et seulement 4% juive. Ces derniers sont concentrés à Jérusalem, Hébron, Safad et Tibériade. Leur intégration ne pose aucun problème car leur mode de vie est le même que celui des autres habitants, ce sont des « Juifs-Arabs », des Mizrahi, méprisés par Juifs européens ashkénazes qui fondent Israël. Ce mépris est encore vif aujourd'hui.

Si, en 1947, la proportion de Juifs a augmenté fortement, la majorité reste largement arabe.

La répartition actuelle résulte du départ massif et forcé de plusieurs centaines de milliers de Palestiniens (Nakba, guerre de 1967), des Alyia successives encouragées par le gouvernement israélien dans le cadre d'une « guerre démographique » et de la fécondité forte des juifs religieux.

8 - La résolution N° 181 de l'ONU, en 1947, partage la Palestine en 2 territoires, un pour les Arabes, un pour les Juifs. Quelle proportion reçoit respectivement chacune des parties ?

| État palestinien | État juif |
|------------------|------------|
| 20% | 80% |
| 44% | 56% |
| 76% | 24% |

Remarques : Début 1947, le dossier palestinien est transféré à l'ONU. Le Royaume-Uni, affaibli par la Seconde guerre mondiale et se heurtant sur place aux milices juives qui refusent les limitations à l'immigration imposées par Londres depuis 1939, a décidé de quitter la Palestine. La commission chargée du dossier propose deux projets : un État binational avec deux entités fédérées et un partage en deux États. Finalement l'ONU adopte par la **résolution 181**, le 29 novembre 1947, le second projet par 33 voix pour (dont EU, URSS, F), 13 contre et 10 abstentions.

L'État juif devait occuper 56.5% de la Palestine (Les Juifs ne représentaient que 32% de la population et ne possédaient que 7% des terres) avec 558 000 Juifs et 405 000 Arabes, **l'État arabe avait le reste (53,5%)** avec 804 000 Arabes et quelques milliers de Juifs. Une union économique entre les 2 États était prévue avec une gestion commune de la monnaie, la douane, la poste, les chemins de fer et les ports de Haïfa et Jaffa qui devaient être dans l'État juif. L'État juif posséderait les meilleures terres de Palestine.

On a beaucoup reproché aux Palestiniens et aux Arabes en général, leur refus du plan de partage. Allemands, Français, Britanniques auraient-ils accepté d'offrir une partie de leur territoire au bénéfice du peuple juif ?

Les Palestiniens et les États arabes ont rappelé à la commission onusienne le caractère arabe de la Palestine et demandé la création d'un État palestinien démocratique dans lequel vivraient tous les habitants, sans distinction de langue ni de religion, mais sous le respect des lois et des obligations du pays. Proposition que les sionistes ne pouvaient accepter car les Juifs auraient été en minorité.

Ces derniers acceptent le plan de partage qui n'était qu'une étape avant leur expansion. Ainsi, le 3 décembre 1947, devant la direction de la Histadrout, la centrale ouvrière juive, Ben Gourion affirme que le plan de partage qu'il vient d'accepter : « ne fournit pas les bases d'un État juif stable [...] Un tel découpage ne nous donne même pas une assurance absolue que le contrôle restera dans les mains de la majorité juive ». Plusieurs fois il proclame que les limites de l'État juif seraient déterminées par la fortune des armes.



9 - Entre 1947 et la fin de la première guerre israélo-arabe en 1949, combien de Palestiniens ont dû fuir ou ont été chassés de leur lieu de vie ?

800 000

Remarques :

« Lors de mon voyage, mes réflexions se sont focalisées sur ce plan, auquel je pense depuis des années, afin de faire évacuer ce pays pour nous. Je connais les difficultés mais ce n'est que par le transfert de la population que la rédemption arrivera. Il n'y a pas de place pour nous et nos voisins ; le développement est un processus très long. Ils [les Arabes] sont trop nombreux et trop enracinés [dans le pays], le seul moyen est de les déraciner et de les éradiquer » Yosef Weitz, directeur du département foncier du Fond national juif, 1941

Le départ massif des Palestiniens résulte d'une politique qualifiée d'épuration ethnique par l'historien israélien Illan Pappé. Dès décembre 1947 et avant la première guerre israélo-arabe (mai 1948- juin 1949), une succession d'actions visant à terroriser la population sont lancées. La plus connue est le massacre atroce de Deir Yassin en avril 1948, « l'Oradour-sur-Glane » palestinien qui fit plus de 100 morts. En dehors des massacres (Sa'sa, Safed, Lydda, ...), les Israéliens utilisent l'arme psychologique comme des haut-parleurs diffusant des cris et des gémissements ou faisant référence à Deir Yassin. Certains responsables juifs n'hésiteront pas à dénoncer ces pratiques. Une fois les Palestiniens chassés, tout est fait pour les empêcher de revenir et pour effacer les traces de leur présence. Environ 470 villages sont détruits. Les immigrants juifs sont installés dans les maisons palestiniennes abandonnées (ex. 45 000 à Jaffa, 40 000 à Haïfa). En 1950, *la loi sur le bien des absents* permet de transférer les propriétés des réfugiés à l'État israélien. Les déplacés à l'intérieur du nouvel État, les « présents absents » sont aussi touchés par ces mesures. A cette loi centrale se rajoute d'autres mesures comme *la loi sur la Réquisition d'urgence* en 1949, l'interdiction d'accès à une zone pour des raisons de sécurité (article 125 du régime militaire mis en place après 1948) qui permet, après avoir déclaré les terres non cultivées, de récupérer la propriété pour un usage juif. Les Bédouins du Néguev sont déplacés de force et installés dans une réserve (10% de la zone occupée auparavant exclusivement par les Bédouins). C'est la source des villages « non reconnus » régulièrement détruits par les Israéliens et reconstruits par les Bédouins.

Le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies, réunie à Paris, reconnaît dans sa **résolution 194**, le **droit au retour des réfugiés**, et le droit à des indemnités pour ceux qui ne rentrent pas ou dont les biens ont été endommagés. Cette question est toujours un des piliers du futur accord de paix. En 1949, le gouvernement israélien signe le protocole de Lausanne affirmant le droit au retour des réfugiés. Cela permet à Israël de devenir membre de l'ONU. Cet objectif atteint, l'État hébreu renie sa signature.

Enfin, la guerre de 1948-1949 permet à Israël d'augmenter d'1/3 son territoire. L'État s'étend alors sur 78% de la Palestine. Il est purifié ethniquement car il ne compte qu'environ 150 000 Palestiniens assujettis à un régime militaire jusqu'en 1966. L'enclave palestinienne du nord est liquidée, une partie de la Cisjordanie est conquise, permettant l'accès à Jérusalem. A l'Ouest, il ne reste aux Arabes que la bande de Gaza, finalement gérée par les Égyptiens. Le reste est annexé par le roi de Jordanie.



10 - En quelle année a été créée l'OLP ?

1964

Remarque : Entre 1948 et le milieu des années soixante, la question de la Palestine est aux mains des régimes arabes, en particulier de ces régimes qui se revendiquent aussi de l'idéologie nationaliste arabe (Égypte de Nasser, la Syrie baathiste, l'Irak du Baath, la Jordanie, etc.). La concurrence entre les États pousse Nasser à réunir un sommet arabe au Caire en 1964. Lors de ce sommet est décidée la création d'une Organisation de Libération de la Palestine dont la fondation officielle a lieu quelques mois plus tard à Jérusalem. Son premier président est un notable palestinien qui a été au service de différents régimes arabes : Ahmad Choukeyri.

11 - En quelle année eut lieu la guerre des 6 jours ?

1967

Remarque :

Dans un climat de montée des tensions dont Israël est un des acteurs, celui-ci attaque ses 3 voisins (Égypte, Syrie, Jordanie), le 5 juin et met en déroute les armées arabes en 6 jours.

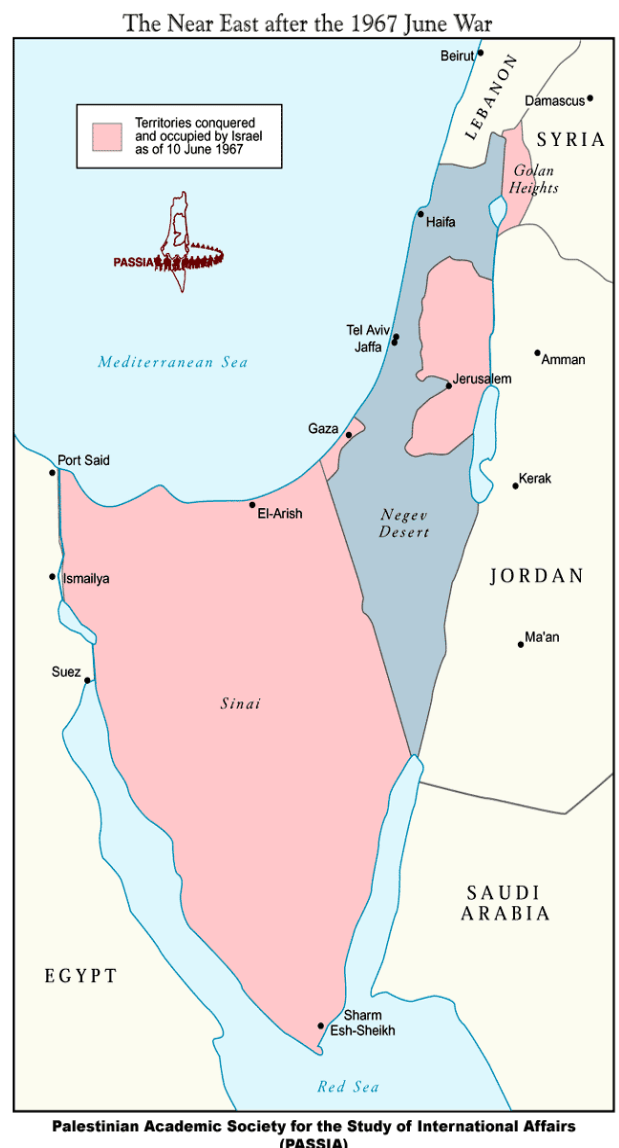
12 - Quel en fut le résultat ?

Naissances des territoires occupés : les Israéliens conquièrent Jérusalem Est, Gaza, la Cisjordanie, le Golan Syrien et le Sinaï égyptien. Le 22 novembre 1967, l'ONU, après 5 mois de tractations, vote une résolution (242) exigeant qu'Israël se retire des territoires occupés.

Poursuite du nettoyage ethnique : une nouvelle diaspora palestinienne fuit les territoires occupés (250 000 Palestiniens auxquels il faut rajouter les réfugiés de 1948 qui se déplacent aussi à nouveau).

Annexion de Jérusalem Est : dès juin, les limites de Jérusalem sont étendues et l'administration israélienne est appliquée à Jérusalem Est.

Début de la colonisation : Le gouvernement travailliste organise une première colonisation dont l'argument essentiel est sécuritaire (ex. colonies de la vallée du Jourdain). Il accepte aussi le début d'une colonisation nationale-religieuse (installation du rabbin Levinger au cœur d'Hébron puis création de la colonie de Kiryat Arba). La guerre de 1967 a mis sous la domination israélienne plusieurs lieux sacrés du judaïsme : le tombeau des patriarches à Hébron (Abraham et sa famille : Sarah, Isaac, Rébecca, Jacob et Léa), le tombeau de Joseph à Naplouse,



celui de Rachel près de Bethléem et surtout le Mur des Lamentations à Jérusalem. La question religieuse devient centrale et en 1974 est créé Gush Emunim, le « Bloc de la foi » qui reçoit le soutien de leaders de la droite israélienne comme Ariel Sharon.

Prise de contrôle de l'OLP par Yasser Arafat : en 1959, Yasser Arafat, ingénieur palestinien né au Caire trente ans plus tôt, fonde avec d'autres militants le Fatah (Mouvement de libération de la Palestine). La stratégie qui est mise en œuvre est une stratégie de lutte par les armes. Arafat veut enlever aux États arabes la question palestinienne qu'ils manipulent depuis la fin de la guerre et plus particulièrement via l'OLP de 1964. Il s'agit donc de rendre aux Palestiniens leur propre combat civique. Les groupes armés palestiniens (Fatah, FPLP, FDLP) intègrent l'OLP peu après la guerre des Six jours. Ils obtiennent leur légitimité par leur combat, l'un des plus célèbres est la bataille de Karameh en 1968 où les combattants palestiniens soutenus par l'artillerie jordanienne mettent en échec l'armée israélienne. La défaite des pays arabes en 1967 favorise l'arrivée d'Arafat à la tête de l'OLP en 1969.

13 - En quelle année a commencé la première Intifada ?

1987

Remarque :

La première Intifada, « la révolte des pierres », éclate fin 1987 dans les Territoires occupés. C'est en grande partie le soulèvement d'une génération née sous l'occupation. Elle permet à l'OLP de redevenir un interlocuteur essentiel pour la paix. L'organisation avait été éloignée du Proche-Orient à la suite de l'évacuation de sa direction en 1982 de Beyrouth. Pour la première fois dans son histoire elle n'était plus à la frontière d'Israël mais installée à Tunis. Si l'Organisation de Libération de la Palestine ne joue aucun rôle dans le déclenchement de l'Intifada, elle parvient à l'encadrer. Le soulèvement redistribue les cartes du Proche-Orient, ainsi le roi Hussein renonce à ses prétentions sur la Palestine (« La Jordanie n'est pas la Palestine »). L'OLP devient donc un partenaire inévitable pour Israël.

L'image d'un peuple soulevé contre l'occupation, luttant avec des pierres contre les chars et les balles réelles des Israéliens est un des facteurs essentiels, avec la fin de la guerre froide et la guerre du Golfe, qui amènent aux négociations de Madrid en 1991, puis aux négociations secrètes qui aboutissent aux accords d'Oslo en 1993.

14 - En quelle année, l'OLP a-t-elle officiellement reconnu l'État d'Israël ? A quelle occasion ?

1993

Arafat reconnaît en 1993, lors des accords d'Oslo, le droit pour Israël de vivre dans la paix et la sécurité, il accepte les résolutions 242 et 338 et souhaite avancer dans les négociations de paix. Rabin répond à la lettre d'Arafat le 10 septembre et reconnaît l'OLP comme le « représentant du peuple des Palestiniens », et dit accepter de traiter avec elle pour les négociations de paix.

Remarques : C'est l'aboutissement d'un long processus. En 1974, lors du XIIème Conseil National Palestinien, l'organisation accepte d'édifier une « autorité nationale » sur une partie du territoire revendiqué. Si la récupération de l'ensemble de la Palestine mandataire reste un objectif, l'acceptation de l'idée d'un autre État fait son chemin.

En 1988, l'OLP proclame l'établissement de l'État de Palestine et appuie celui-ci sur 3 résolutions

de l'ONU : la **181**, celle du partage de 1947, la **242** (22 novembre 1967) et la **338** (22 octobre 1973) qui reconnaissent Israël dans ses frontières de 1949. Ainsi les Palestiniens réclament l'établissement de leur État sur la Cisjordanie et la bande de Gaza avec Jérusalem-est comme capitale. A ceux qui réclament aujourd'hui aux dirigeants palestiniens de nouveaux compromis, beaucoup rappellent légitimement que le compromis historique a été fait en 1988 et en 1993 : exercer sa souveraineté sur seulement 22% de la Palestine mandataire !

15 - La Palestine est divisée en 3 zones A-B-C. Quel statut règlemente chacune de ces zones ?

Le 13 septembre 1993 et le 28 septembre 1995 sont signés 2 accords successifs qui avaient été négociés en secret en Norvège, les Accords d'Oslo I et II.

Les accords d'Oslo II établissent une carte qui entérine la division de la Cisjordanie, en dehors de Jérusalem en trois zones : A, B, C.

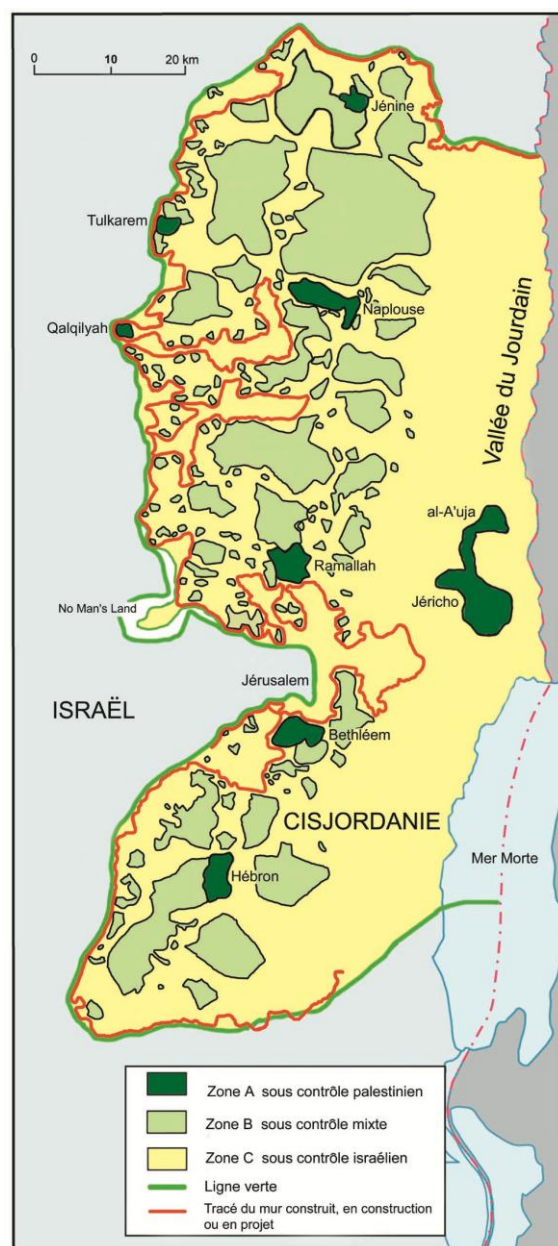
La zone A. Elle correspond aux grandes villes palestiniennes (Jénine, Naplouse, Tulkarem, Qalqilya, Ramallah, Bethléem,...) difficiles à contrôler par les Israéliens en cas de soulèvement. Elle couvre aujourd'hui 3 % de la Cisjordanie. Elle est sous le contrôle de l'Autorité palestinienne mais l'armée israélienne, comme l'a montré la seconde Intifada, n'hésite pas à y intervenir si elle l'estime nécessaire. Le cas d'Hébron est particulier car la présence de colons au centre de la vieille ville est sécurisée par l'armée israélienne.

La zone B comprend 27 % du territoire et la grande majorité des 450 villages palestiniens. Cette zone passe également sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, mais de manière partielle car Israël y assure toujours la sécurité et la lutte contre le terrorisme.

Ensemble A et B comprend 90% de la population de la Cisjordanie.

La zone C reste sous le contrôle des Israéliens. Elle couvre 70% de la Cisjordanie. Elle englobe surtout les colonies juives civiles et militaires reliées entre elles par des routes de contournement.

Remarque : Cet accord n'est pas final, c'est un processus. Plusieurs questions essentielles sont reportées aux négociations finales qui devaient avoir lieu en 1996 : Jérusalem, les colonies, les emplacements militaires, le problème des réfugiés et des frontières. Les opposants à ces accords soulignent le piège que représente le processus, qui reporte les questions essentielles, et fait porter sur les épaules de l'Autorité palestinienne la responsabilité d'assurer la sécurité pour l'occupant.



16 - Aujourd'hui quel est le nombre de Palestiniens ? Cochez les bonnes réponses.

| À Gaza | En Cisjordanie | En Israël | À Jérusalem Est | En Jordanie | Au Liban | |
|-----------|----------------|-----------|-----------------|-------------|-----------|--|
| 1 100 000 | 3 000 000 | 800 000 | 150 000 | 2 300 000 | 1 000 000 | |
| 1 700 000 | 2 700 000 | 1 650 000 | 260 000 | 2 950 000 | 530 000 | |
| 500 000 | 2 500 000 | 1 000 000 | 500 000 | 4 000 000 | 800 000 | |

17 - La population mondiale des palestiniens étant estimée à environ 11 000 000 personnes, combien de Palestiniens sont-ils considérés comme réfugiés ?

7 000 000 : l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, créé en décembre 1949) compte 5,4 millions de réfugiés enregistrés auprès de ses services, auxquels il faut rajouter environ un demi-million en Arabie Saoudite, 0,4 million au Koweït, près de 200 000 aux États-Unis et autour de 80 000 en Égypte. Pour les Palestiniens, le statut de réfugié comprend non seulement l'ensemble des personnes résidant dans la Palestine mandataire et chassées par la guerre de 1948-1949 ou lors de la guerre des 6 jours mais aussi leurs descendants. La natalité des Palestiniens reste relativement forte malgré une baisse régulière. Elle a longtemps été un instrument de la lutte contre les Israéliens. Aujourd'hui l'indice de fécondité est de 3,7 enfant par femme en âge de procréer en Cisjordanie et de 4,7 à Gaza.

Les États arabes, en dehors de la Jordanie, qui a annexé la Cisjordanie à la suite de la guerre de 1948-1949, n'ont pas intégré les réfugiés palestiniens. Si cela a permis d'instrumentaliser ces derniers dans leur rapport de force avec Israël, ce n'est pas la seule explication. Les Palestiniens forment une population homogène qui revendique, comme la résolution 194 lui en donne le droit, la possibilité de retourner en Palestine. Au Liban ils subissent une discrimination qui les maintient dans les métiers les moins rémunérés.

Il existe toujours des camps de réfugiés dans les Territoires occupés palestiniens : 8 dans la bande de Gaza, 19 en Cisjordanie. A Gaza les réfugiés sont 1,26 million pour une population totale de 1,76 million (71%) !

La guerre en Syrie a des conséquences désastreuses pour les Palestiniens de Syrie. Le camp de Yarmouk dont le contrôle est stratégique pour l'État islamique et le régime de Bachar El Assad a été le lieu d'une tragédie humanitaire. Nombreux sont les Palestiniens ayant fui la Syrie depuis le début de la crise.

18 - Quelle est la capitale d'Israël selon le droit international ?

Tel Aviv

Remarques : Le statut de Jérusalem constitue un véritable imbroglio. Selon le plan de partage des Nations unies, adopté le 29 novembre 1947, Jérusalem constitue « un corpus separatum sous régime international spécial ». La guerre de 1948-1949 divise la ville en deux : les Transjordaniens

occupent la partie est avec la vieille ville et le Haram-El-Sharif, l'esplanade des mosquées. En 1950, le Parlement israélien vote une résolution qui affirme que « Jérusalem est et a toujours été la capitale d'Israël ». Le transfert des institutions de Tel Aviv à Jérusalem-Ouest commence. En 1967, l'assemblée israélienne déclare la ville « réunifiée capitale éternelle d'Israël ». En 1980, une loi fondamentale proclame : « Jérusalem entière et réunifiée est la capitale de l'État d'Israël ». Cette décision est condamnée par l'ONU. Aucune ambassade étrangère n'a été installée dans la ville sainte. Comme à leur habitude, c'est par le fait accompli que les Israéliens tentent d'imposer leur choix : par l'extension illégale des frontières municipales en 1967 (6 à 64 Km²), la colonisation autour de la Jérusalem arabe et dans la Vieille Ville, la destruction des maisons de Palestiniens qui ont agrandi leur bien sans autorisation (accordée de manière exceptionnelle), la destruction de maisons sous le prétexte de fouilles archéologiques (cas de Silwan), la faiblesse du budget alloué aux quartiers arabes, le tramway qui relie l'est et l'ouest de la ville, la construction du Mur (voir plus loin), la statut juridique discriminatoire des Palestiniens...

19 - Quel est le statut des Palestiniens de Jérusalem Est ?

Autre statut. A la suite de l'occupation israélienne de Jérusalem-Est en 1967, a été accordé aux habitants palestiniens de la ville le statut civil de « **résidents permanents** » d'Israël. Ce statut leur donne le droit de vivre à Jérusalem et de travailler en Israël, sans besoin de permis spécifique. Afin de garder ce statut, les habitants doivent régulièrement prouver qu'ils respectent les critères selon lesquels Jérusalem constitue le centre de leur vie. S'ils ne réussissent pas à convaincre les autorités israéliennes, leur statut est révoqué et ils perdent le droit de résider dans la ville. Entre 1967 et le milieu de 2010, quelques 14 000 Palestiniens ont vu leur statut révoqué. A la différence de la citoyenneté israélienne, la résidence permanente n'est pas automatiquement transmise aux enfants non-juifs, auxquels celle-ci n'est accordée que sous certaines conditions. Cette situation provoque des difficultés pour enregistrer des enfants dans le cas où l'un des parents habite à Jérusalem et l'autre est originaire d'une autre partie de la Cisjordanie ou de la bande de Gaza. Le Centre de Jérusalem pour les droits socio-économiques estime que le nombre d'enfants non-enregistrés atteint le chiffre de 10 000 à Jérusalem-Est. L'impossibilité d'enregistrer ces enfants signifie qu'il leur est extrêmement difficile d'accéder à une éducation de base, aux soins de santé et à d'autres services sociaux. Environ 5 500 enfants en âge d'être scolarisés ne sont pas enregistrés et donc ne vont pas à l'école.

Le droit de résidence permanent n'étant pas automatiquement transféré par le mariage, un(e) habitant(e) palestinien(ne) de Jérusalem-Est qui épouse un(e) habitant(e) palestinien(ne) de Cisjordanie ou de la bande de Gaza et souhaite résider dans la ville avec son/sa conjoint(e) doit faire une demande de regroupement familial. Les demandes de regroupement familial et de cartes d'identité, ainsi que celles pour l'identification des enfants et des conjoints, font l'objet une procédure bureaucratique longue et onéreuse. En 2003, Israël a introduit la Loi sur la nationalité et l'entrée en Israël, qui a un impact disproportionné sur les habitants de Jérusalem-Est. En effet, cette loi interdit le regroupement familial non seulement pour les conjoints des Palestinien(ne)s, mais également pour leurs enfants.

20 - Israël a-t-il des frontières définies ?

Non. Les frontières actuelles d'Israël ne sont pas clairement définies. Les frontières internationalement reconnues telles que lors de son admission à l'ONU suivent les lignes d'armistice de la guerre israélo-arabe de 1948-1949. La guerre de 1967 permet à Israël d'occuper de nouveaux territoires. La résolution 242 du 22 novembre 1967 demande « le retrait des forces armées israéliennes des Territoires occupés lors du récent conflit ». Lors de la signature de la paix avec l'Égypte, Israël a rendu le désert du Sinaï. Entre ces deux États la frontière est donc fixée. Le traité de paix israélo-jordanien de 1994 établit la frontière sur le Jourdain sauf, bien entendu, la partie cisjordanienne de la vallée (la ligne entre Ein Gedi et Beit She'an). Les annexions du Golan (1981) et de Jérusalem-Est (1980) ont été condamnées par l'ONU. Seule la signature d'une paix avec le Liban (litige des fermes de Chebaa) et la Syrie pourra établir internationalement les limites nord d'Israël. Les Palestiniens ont clairement reconnu les lignes d'armistice de 1949 comme frontière de leur État (Cisjordanie, Gaza, Jérusalem-Est). Ce n'est pas le cas d'Israël qui a évacué Gaza mais l'asphyxie et poursuit la colonisation de la Cisjordanie.

21 - Le mur est-il ?

Un mur d'annexion : Sharon a décidé la construction du Mur en 2002 pour « la sécurité d'Israël et de sa population ». La baisse des attentats concomitante à la construction de son édification est utilisée aujourd'hui comme argument pour ceux qui avancent son utilité en matière de sécurité.

En réalité il s'agit bien d'une barrière d'annexion. Elle ne suit pas la Ligne verte (ligne du cessez-le-feu de 1949) et entre profondément dans le territoire cisjordanien, notamment dans les régions de Qalqilya, Salfit et Jérusalem, coupant quasiment la Cisjordanie en deux au niveau de la Ville Sainte. Quand il sera terminé, le mur devrait mesurer 770km, soit plus du double de la Ligne verte (320 à 350km). La superficie de l'espace compris entre la Ligne verte et le Mur est de 713km², soit 12,6% de la Cisjordanie. Cette zone est peuplée d'une centaine de milliers de Palestiniens, répartis en 63 localités ; on y trouve 29 puits et 29 sources ainsi que 338km² de terres agricoles en général fertiles. C'est dans cette zone que se situent la majorité des colonies israéliennes dont les plus importantes : elles regroupent 85% des colons. Ainsi la barrière s'ajoute aux routes de contournements, aux check-points qui démembrement la Cisjordanie. Elle empêche des paysans d'accéder à leurs terres, les Palestiniens de circuler librement, de travailler en Israël comme en Cisjordanie, sépare familles et amis et éloigne de plus en plus deux peuples au risque de rendre plus difficile tout espoir de paix.

22 - Pour vous le conflit israélo-palestinien est-il ?

C'est d'abord un conflit territorial entre deux peuples. L'un est autochtone, le peuple palestinien (musulmans, chrétiens et juifs présents avant l'arrivée des Juifs d'Europe), l'autre est exogène et s'est installé par vagues.

Mais c'est aussi un conflit qui a des racines et des aspects coloniaux. En effet la création d'Israël résulte d'un projet colonial européen. Ce sont les Britanniques et les Français qui ont décidé (accords Sykes-Picot, déclaration Balfour, mandats de la SDN) du partage et de l'avenir du

Moyen-Orient et donc de la Palestine. Ils ont favorisé un mouvement national au détriment de l'autre. Nul doute que le racisme propre aux visions colonialistes a guidé ce choix. Le mépris pour les Arabes a favorisé les aspirations sionistes. En effet, ces derniers étaient de culture européenne. Paradoxalement l'antisémitisme a été un élément favorable au sionisme. Pour certains dirigeants européens établir un État pour les Juifs en Palestine permettait d'en finir avec la « question juive ». Cela pouvait aussi avoir comme avantage de détourner les Juifs de la révolution. La démarche sioniste est aussi un projet colonial plus proche de la conquête des États-Unis par les WASPs (Anglo-Saxon protestants blancs), de la domination des Afrikaners en Afrique du Sud que des conquêtes coloniales européennes. Le mépris des Juifs d'Europe qui fondent Israël vis à vis des Palestiniens s'accompagne d'une volonté de les repousser, d'organiser une épuration ethnique. Cela a été le cas, bien sûr, lors des guerres de 1948-1949, mais aussi aujourd'hui avec la judaïsation de Jérusalem-Est, le blocus de Gaza et la colonisation de la Cisjordanie. Cette dernière laisse aux Palestiniens des poches territoriales qui ressemblent à des bantoustans.

La question religieuse ne peut être invoquée comme élément de résolution du conflit. Ce sont les résolutions de l'ONU qui doivent servir de base aux négociations de paix. Cependant, **depuis 1967 la religion a pris une place importante dans l'évolution du conflit**. La montée du phénomène national-religieux, la multiplication des mouvements et partis qui invoquent la Bible pour légitimer la colonisation de la Cisjordanie et l'évolution du statu quo à Jérusalem est un véritable cancer pour la société israélienne. Cela participe à une radicalisation, obstacle majeur à la paix et dangereuse pour l'avenir même d'Israël. Du côté palestinien, c'est le Hamas qui incarne l'aspect religieux du conflit. Son essor est directement lié à la volonté des dirigeants israéliens d'affaiblir le Fatah. C'est ainsi qu'ils ont favorisé jusqu'en 1987 les Frères musulmans à Gaza. La victoire électorale du Hamas en 2006 résulte de facteurs internes (situation économique, corruption et népotisme au sein de l'Autorité palestinienne) mais aussi, et surtout, de l'échec du processus de paix. A partir de 2000 les Israéliens ont décidé de mettre Yasser Arafat « hors-jeu » proclamant qu'il n'était pas un partenaire pour la paix. Quant à son successeur, Mahmoud Abbas, présenté comme un modéré, il n'a jamais obtenu la moindre concession de la part de Tel Aviv. Le contexte international marqué par l'attentat du 11 septembre et la montée d'un islam radical favorise malheureusement chez certains une grille de lecture religieuse du conflit israélo-palestinien, une grille de lecture à mon sens mortifère.